

Biodiversité

«Nous n'allons pas tirer de cerfs pour l'instant»

Le conseiller d'État Antonio Hodgers ne veut utiliser cette mesure qu'en dernier recours. Il privilégie d'abord d'autres solutions.

Antoine Grosjean

Les cerfs des bois de Versoix obtiennent un répit. À la suite des révélations de la «Tribune de Genève» sur d'éventuels tirs de régulation visant à limiter leur population et permettre à la forêt de se régénérer (*lire notre édition du 17 mars*), le conseiller d'État chargé de l'Environnement, Antonio Hodgers, nous annonce en primeur que cette mesure ne sera pas mise en œuvre pour l'instant.

Antonio Hodgers, pourquoi avez-vous décidé de reporter sine die les tirs de régulation des cerfs?

La Commission consultative de la diversité biologique (CCDB), qui vient d'émettre un préavis positif à ces tirs, a fait un travail très pondéré. Son constat est juste: les équilibres naturels sont fragiles. Mais elle ne demande pas que nous régulions la population de cerfs tout de suite. Sans exclure

définitivement cette possibilité, nous devons d'abord privilégier d'autres mesures pour assurer un équilibre entre le bien-être des cerfs et la régénération de la forêt. Abattre un animal doit être l'ultima ratio.

La vive émotion suscitée par l'abattage du jeune cerf égaré au cimetière de Châtelaine a-t-elle pesé dans votre décision?

En fait, j'attendais le préavis de la commission. Je me réjouis de la sensibilité de la population à l'égard des animaux sauvages et de la grande faune, mais malgré la tristesse compréhensible que cela a causée, la décision d'abattre ce cerf était justifiée. Certains animaux provoquent plus d'émotion que d'autres, mais il faut se garder des sentiments anthropocentriques. Dans la nature, chaque animal a son importance et les cerfs ne sont pas plus dignes de protection que les sangliers ou les insectes. On ne peut pas façonner la nature à l'image idéalisée - un peu citadine, il faut le dire - que nous en avons.

Selon une étude, le manque de corridors biologiques restreint les déplacements des cerfs, qui se concentrent ainsi dans les bois de Versoix. Que fait l'État?



Antonio Hodgers, conseiller d'État chargé de l'Environnement: «La nature paie le prix du développement de ces trente dernières années dans le Grand Genève.» MAGALI GIRARDIN

Cela fait partie des mesures que nous devons privilégier avant de tirer des cerfs. Afin d'éviter de trop fragmenter les espaces naturels, nous devons améliorer ces corridors, limiter la pollution lumineuse, qui constitue aussi un obstacle pour la faune, ou encore restreindre le trafic motorisé dans certains secteurs. Tout cela doit se faire en coordination avec nos voisins, à l'échelle du Grand Genève.

Nous avons par exemple financé la moitié de l'écopont de Viry, en France voisine, qui permet aux animaux sauvages de traverser l'autoroute. La nature paie le prix du développement de ces trente dernières années dans le Grand Genève, où l'étalement urbain sur l'espace rural a conduit à une extension du réseau routier et une augmentation du trafic, qui gênent la faune dans ses déplacements.

On reproche aux cerfs de brouter les jeunes pousses de chêne, mais en même temps, on abat des arbres centenaires. Quelle est la logique?

La Suisse du XIX^e siècle avait complètement rasé ses forêts vierges pour en exploiter le bois. Depuis quelques années, nous avons une politique de régénération de la forêt. Pour être saine et durable, elle

doit être constituée d'arbres de différents âges. Il faut avoir une vision à long terme. Si on veut qu'il y ait des arbres centenaires demain, nous devons protéger les pousses aujourd'hui. C'est une question d'équilibre de la biodiversité. On ne peut pas laisser une espèce détruire le cadre de vie des autres. Il y a beaucoup d'autres animaux qui profitent de la chênaie.

Pourrait-on exploiter les bois de Versoix autrement, pour que la sylviculture et les cerfs ne soient pas en conflit?

Il y a aujourd'hui une volonté largement partagée de favoriser l'usage du bois dans la construction. Si nous voulons éviter de l'importer, il faut en produire localement. C'est pour avoir du bois local de qualité que la chê-

naie doit être régénérée. On ne peut pas toujours reporter nos problèmes sur les autres, comme avec les mâchefers que nous sommes actuellement obligés d'exporter. C'est pareil avec les cerfs. Les gens ne veulent pas qu'on en tue ici, mais en automne, ils mangent volontiers du gibier importé, sans se demander dans quelles conditions il a été chassé. Ne segmentons pas la nature qui nous fascine et celle que nous consommons, c'est la même.

Faudrait-il aménager des sanctuaires où les cerfs ne seraient pas dérangés?

Sur un territoire aussi petit que le nôtre, avec seulement 12% de forêts, ce serait difficile. Les cerfs ont besoin de beaucoup d'espace pour se déplacer et ne peuvent pas vivre que dans les bois de Versoix. Donc, encore une fois, cela doit se penser à l'échelle régionale, avec des corridors biologiques transfrontaliers.

À terme, évitera-t-on les tirs de régulation des cerfs?

Je l'espère, mais il ne faut pas se mentir. Si la population de cerfs continue à croître massivement, provoquant une augmentation des dégâts à l'agriculture et à la forêt, ou si ces animaux se retrouvent impliqués dans des accidents routiers plus fréquents et plus graves, il faudra quand même en venir aux tirs de régulation. Je veux à tout prix éviter que la situation devienne incontrôlable.

Vu leur échec à endormir ou capturer le cerf de Châtelaine, les gardes de l'environnement seraient-ils vraiment compétents pour tirer des cerfs sans souffrances inutiles?

Je m'inscris en faux contre les critiques à leur égard. Ils sont formés au tir au fusil aussi bien qu'aux fléchettes hypodermiques. Je rappelle qu'ils assurent une régulation massive du sanglier sans que quiconque n'y trouve à redire. À Châtelaine, la situation a été gérée de manière très professionnelle, avec l'intervention de leur meilleur spécialiste des fléchettes, qui donne même des cours dans d'autres cantons. Pendant de longues heures, toutes les alternatives à l'abattage ont été tentées. Une chose est sûre, les gardes de l'environnement n'ont pas plaisir à tuer des animaux. Ils ont choisi ce métier parce qu'ils aiment la nature. Mais c'est comme avec le foot: depuis son salon, tout le monde est expert et sait ce que devraient faire les joueurs et l'entraîneur.

PUBLICITÉ



Delphine Bachmann

au Conseil d'État

Un nouveau souffle pour Genève

#JeVoteDelphineBachmann



Candidats plutôt hostiles à l'abattage

● Passion animale toujours! Alors que Genève n'en finit pas de parler des cervidés, une pétition circule actuellement chez nos voisins français pour réclamer la création d'un ministère des droits des animaux...

Mais que pensent nos quatre candidats au Conseil d'État de l'abattage des cerfs, à moins d'une semaine de cette élection, elle aussi passionnée? Nous leur avons posé cette question avant qu'Antonio Hodgers décide de repousser cette éventualité à plus tard.

Première surprise, les deux favoris à l'élection du 28 mars partagent le même avis; ils souhaitent protéger les cervidés. «Sur le principe, je suis hostile à l'abattage et favorable à des méthodes de régulation qui n'impliquent pas l'élimination d'une

espèce, déclare Pierre Maudet. Cela passe notamment par les couloirs biologiques.» Fabienne Fischer abonde en s'appuyant d'abord sur une récente votation: «Les Suisses viennent de voter la loi sur la chasse, qui s'oppose aux tirs préventifs.» La Verte appelle à la protection de la biodiversité: «Commençons par améliorer l'entretien des couloirs biologiques en concertation avec les Vaudois et les Français pour favoriser les déplacements des animaux. Dans le même ordre d'idées, attaquons-nous également à la pollution lumineuse. Et laissons-nous du temps pour voir si ces mesures déploient leurs effets avant d'envisager de tirer les cerfs.»

La PDC Delphine Bachmann estime, quant à elle, qu'une telle solution doit être une mesure de

dernier recours: «Dans un canton où la chasse est interdite, il est nécessaire d'avoir des mesures de régulation de la faune. En fonction de la population de cerfs, on pourrait ainsi être amené à en abattre. Mais cela doit être bien argumenté.»

Enfin, l'UDC Yves Nidegger relève que dans un canton comme Genève, «il est difficile de trouver un régulateur naturel. Par conséquent, peut-être faudrait-il rediscuter de l'interdiction de la chasse à Genève. Je ne trouve en effet pas que ce soit un grand acquis social que seul le Seigneur État puisse chasser.» D'un point de vue philosophique et théorique, toujours selon Yves Nidegger, «il est moins problématique de réintroduire la chasse que de laisser cette prérogative au seul État».

Laurence Bézaguet